

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

PROCES-VERBAL du 18 avril 2024

Convocation en date du : 12/04/2024

Date d'affichage de la convocation : 12/04/2024

Date d'affichage du Procès-Verbal : 19/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Mairie de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Bernard LITAUDON, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absents-excusés : M. Emmanuel FÉNÉON a donné procuration à Mme Séverine DEBIEMME

M. Philippe PROST a donné procuration à M. André CHARNAY

Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à Mme Elisabeth MARTINOT

M. Bernard LITAUDON a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 21/03/2024,
- 2) Convention SYDESL
- 3) Budget Bibliothèque
- 4) Demande de participation financière à l'OPAC
- 5) Informations diverses

1°) Approbation du procès-verbal du 21 mars 2024 - Délibération n° 2024/04/01

Le procès-verbal de la réunion du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

2°) Convention Sydesl- Délibération n° 2024/04/02

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations CS22-045, CS22-059 et CS22-061 en date du 13 octobre et du 15 décembre 2022 du comité syndical du SYDESL,

Considérant que le SYDESL est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité pour le département de Saône et Loire et à ce titre chef de file de la transition énergétique sur le territoire,
Considérant la crise énergétique actuelle et les besoins nouveaux de la commune de Dompierre les Ormes en matière de transition énergétique,

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

En application des engagements mondiaux adoptés dans l'Accord de Paris, ainsi que de leurs déclinaisons aux échelles européenne et nationale, le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) met en place des initiatives visant à lutter contre le dérèglement climatique, notamment dans le champ de l'efficacité énergétique et de la performance énergétique.

Dans le but d'aider les collectivités de Saône-et-Loire à mettre en œuvre leur plan de transition énergétique, le SYDESL engage un dispositif d'accompagnement aux études et aux investissements d'économies d'énergie et de performance énergétique dans le patrimoine bâti public et l'éclairage public. Il vise à traduire les nouvelles obligations réglementaires par la recherche de résultats au travers de rénovations performantes et d'autoconsommation le cas échéant.

Le CEP se rend dans la commune et réalise un tour complet des bâtiments à étudier. Selon les disponibilités de chacun, il est possible pour le CEP de recueillir les informations nécessaires auprès de la commune par téléphone sans avoir besoin de se rendre sur place.

Après avoir collecté les éléments nécessaires, le CEP établit un bilan des consommations énergétiques :

- Des bâtiments communaux
- De l'éclairage public
- Des consommations des véhicules de la commune (si la commune en dispose)
- D'autres sources potentielles consommatrices d'énergie

Un bilan de consommation est établi annuellement durant l'intégralité de la prestation. Soit au total 3 bilans, qui seront présentés à la collectivité lors de rendez-vous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres

- approuve l'adhésion de la commune au règlement de performance énergétique et d'énergies renouvelables conformément aux documents annexés ainsi qu'aux diverses prestations proposées par le SYDESL dans le cadre de ses missions ;
- autorise le Maire à signer la proposition financière établie par le SYDESL dans le cadre de sa prestation : Conseil en énergie partagée pour un montant de 262,80 € ;
- nomme Mme Géraldine AURAY comme élu référent de la démarche et accepte de fournir au SYDESL son contact direct ;
- charge le Maire de signer tout document afférent

3°) Budget Bibliothèque

Mme le Maire indique avoir reçu les membres de la bibliothèque municipale qui souhaiteraient une augmentation de la subvention de 1 200 € versée par la commune. Ce montant n'a pas évolué depuis 2016. Mme le Maire informe le conseil sur le fonctionnement des bibliothèques les plus proches : Trambly/Saint Pierre le Vieux verse actuellement 2 € par habitant et le SIVOS de la Noue verse 1 € par habitant sans aucun autre frais pris en charge. La subvention versée par la commune de Dompierre les Ormes représente 1,40 € par habitant à laquelle il faut ajouter diverses dépenses (plus de 1 400 € en 2023). Mme le Maire propose d'augmenter la subvention à 1 400 € au lieu des 1 200 € versée chaque année depuis 2016 à laquelle il faudra rajouter les frais annexes. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4°) Demande de participation financière à l'OPAC

Mme le Maire fait part d'un courrier reçu de l'Opac demandant une aide de la commune pour financer la rénovation énergétique et extérieure des 29 logements situés au Hameau des Ormes. Les travaux à réaliser sont les suivants : ravalement des façades des bâtiments, la réfection des bardages et nettoyage des façades, le démoussage des toitures, la pose d'antennes individuelles pour réception satellite, la réfection du chauffage par PAC air/eau avec production ECS et radiateurs, mise en place de VMC hygroréglable B individuelle, remplacement des tableaux électriques.

Le montant total des travaux s'élèverait à 40 936 € par logement. L'Opac demande une aide communale à hauteur de 29 000 € au total (soit 1 000 € par logement)

Le Conseil Municipal s'interroge sur la raison de cette demande d'aide financière qui pourrait entraîner d'autres demandes et ne souhaite pas donner de suite favorable à cette dernière préférant investir dans la rénovation des logements communaux.

5°) Informations diverses.

a) Permanence au bureau de vote aux élections européennes du 9 juin 2024

	9 juin 2024
8 h 00 - 10 h 00	André CHARNAY Géraldine AURAY Séverine DEBIEMME
10 h 00 - 12 h 00	Philippe PERRIN Bernard LITAUDON Joëlle LITAUDON
12 h 00 - 14 h 00	Véronique VIAL Jean-Yves COURTOIS Guillaume BOUCHOT
14 h 00 - 16 h 00	Michel DESROCHES Emmanuel FENEON Emilie GIRAUD DEBROSSE
16 h 00 - 18 h 00	Frédéric DEBUS Géraldine AURAY Marcel RENON

b) Terrain Bidaut

Mme le Maire informe le conseil que le bornage du terrain Bidaut aura lieu le lundi 22 avril prochain. Elle indique également qu'un référent diagnostic sécurité se rendra au groupe scolaire le 2 mai 2024 à 8h20 afin d'évaluer la sécurité de l'accès à l'école.

c) Personnel communal

Mme le Maire informe que Mme Betty Gracbling (ATSEM) a fait une demande de congé longue maladie qui sera étudiée lors du conseil médical restreint du centre de gestion courant mai. Ce congé peut avoir une durée de 3 ans maximum.

Mme Christelle Chapuis (aide-cantinière) a fait également une demande de congé grave maladie qui a été refusée par le Conseil Médical restreint du Centre de Gestion le 16 avril 2024. Il propose une mise en disponibilité d'office pour une durée de 6 mois.

Mme Emmanuelle Bourquin reprendra son poste à partir du 20 avril en mi-temps thérapeutique de 60% jusqu'à la fin du mois de mai.

Mme Anaïs Blondel a terminé son contrat le 12 avril, elle sera remplacée par Mme Patricia Cordier à la rentrée des vacances de printemps.

d) Contrat électricité

Mme le Maire et M. Frédéric Debus indiquent que le contrat de fourniture d'électricité actuel prendra fin le 31 mai prochain. Une consultation a été envoyée aux entreprises Engie, EDF et Enercoop. Deux offres ont été demandées, une sur 18 mois et une sur 30 mois. Les offres sont attendues avant le 7 mai pour un vote lors du prochain conseil municipal.

e) Décoration des rues du Bourg

Mme le Maire informe le conseil de la pose de fanions dans les rues du Bourg afin de le rendre plus attractif pour la saison estivale. L'Union Commerciale Dompierroise se charge de l'installation avant la Pentecôte Route de Trambly, Place de l'Église, Place Philippe Malaud et dans la Grande Rue (de la boucherie à la boulangerie).

f) Point info tourisme

- Les travaux de l'antenne touristique sont bientôt terminés, ne reste que la plomberie. Le recrutement pour la saison estivale a été effectué.

- Mme le Maire fait part de la volonté des gérants du camping des Meuniers de réhabiliter les chalets. Le chapiteau, qui ne peut actuellement plus accueillir de public, devrait être démonté courant 2025.

Une déclaration préalable de travaux avait été déposée par la société Capfun afin de poser une clôture en limite de propriété avec le parking de la Commune mais cette dernière n'a pas abouti car elle ne respectait pas les limites de propriété. Une autre demande devra être déposée quand les plans du géomètre seront enregistrés.

g) Ilot Bretaire

- La Mairie a reçu plusieurs devis pour des diagnostics amiante avant démolition
 - B2E : 490 € HT pour le diagnostic + 24 € HT par analyse
 - SOCOTEC : 1 340 € HT de diagnostic + 43 € par analyse pour un total de 8196 € HT
 - EXEDIA : 658 € HT de diagnostic + 29 € par analyse

Le devis de B2E a été retenu.

- Deux devis ont été reçus pour la démolition :
 - TDL : 53 959,50 € HT
 - Cortambert : 48 760 € HT

Le devis de l'entreprise Cortambert est retenu.

- plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'envoi d'offres de diagnostic structure des bâtiments à démolir.

- Mme le Maire et M. Frédéric Debus rappellent au conseil leurs rencontres avec les sociétés SETAN, SEMA et ACS pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage. L'ATD pourrait également aider la municipalité dans ce projet.

h) Salle des fêtes

Mme le Maire et M. André Charnay ont rencontrés la famille Marion concernant leur haie en limite de propriété. Un mur devant être monté à cet emplacement, la municipalité leur a demandé soit de tailler cette haie selon les normes en vigueur, soit de l'arracher.

Mme le Maire propose au conseil un engagement de la Commune à évacuer la haie à la déchetterie de Bois du Lin et à la replanter après la fin des travaux de la salle des fêtes si la famille Marion le souhaite.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire

- Le compteur électrique de la salle des fêtes va être déposé par la société ENEDIS le 3 mai 2024.

i) SCOT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) arrêté par le PETR le 9 avril sera soumis aux personnes publiques associées avant une enquête publique en septembre 2024.

j) Gymnase

Lors du conseil communautaire de ce jour, la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier a validé le projet avec un reste à charge de 20%. La Communauté de Communes s'engage à prendre en charge les coûts d'études préalables.

k) SIRTOM

M. Michel Desroches informe le Conseil que le SYTRIVAL a mandaté une société pour réaliser un sondage sur les ramassages des ordures ainsi que sur le fonctionnement des déchetteries auprès des élus locaux. Un rapport sera établi pour le mois de juin.

Mme le Maire demande à ce que le SIRTOM prenne les dispositions nécessaires pendant la saison touristique, le camping des Meuniers ayant une capacité d'accueil qui a doublé avec 800 à 900 personnes/jour.

I) Cimetière

La commission valorisation du village s'est rendu au cimetière de Dompierre afin de définir où pourront être installées les plaques du jardin du souvenir. Mme Véronique Vial a suggéré d'aménager le mur derrière afin que les plaques puissent y être fixées.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 16 mai 2024 à 20 h 00

Prochain bureau : vendredi 26 avril 2024 à 8 h 30

Lundi 13 mai 2024 à 8h30

Fin de séance : 22 h 40

Le secrétaire de séance
Bernard LITAUDON,

Le Maire
Géraldine AURAY